



Syndicat **N**ational **U**nitaire des
Instituteurs, **P**rofesseurs d'écoles et **P**EGC

Dijon, le 29 septembre 2014

à

Madame la Directrice académique
Direction des services départementaux
de l'éducation nationale de la Côte-d'Or
Site Clémenceau
2G rue Général H. Delaborde
B.P. 81921
21019 DIJON CEDEX



OBJET : nouvelle carte de l'éducation prioritaire

Madame la Directrice académique,

Le Ministère vient de rendre publique la répartition des 1082 réseaux REP et REP+ pour la rentrée 2015. Notre académie fait partie de celles qui voient leur nombre de réseaux diminuer de façon conséquente puisque nous aurons une perte d'environ 20 % des réseaux.

Nous regrettons que cette nouvelle carte se fasse à moyens constants alors que Mayotte est nouvellement intégrée avec 15 réseaux labellisés. Ces créations nécessaires correspondent alors à des retraites contraints dans d'autres académies.

Une nouvelle phase de la politique de l'éducation prioritaire débute maintenant avec l'identification REP et REP+ des écoles et collèges de notre département. Dans le cadre de la transparence et de l'équité qui nous sont chères, nous souhaitons connaître les modalités de labellisation et les critères retenus pour cette identification, ainsi que le calendrier départemental que vous avez arrêté pour travailler sur cette question. Nous souhaitons également pouvoir être reçus pour échanger avec vous sur l'élaboration de cette nouvelle carte de l'éducation prioritaire.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice académique, l'expression de toute ma considération.



**SECTION
DE LA
CÔTE-D'OR**

Olga JACQUES
S.D. SNUipp-FSU 21

45 rue Parmentier
21000 DIJON

☎ 03.80.73.57.17
mèl: snu21@snuipp.fr